

Circulaire 6210

du 02/06/2017

APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES

| Réseaux et niveaux concernés | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
| Libre subventionné libre confessionnel libre non confessionnel | | | | |
| ⊠Officiel subventionné | | | | |
| Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur/universitaire | | | | |
| Type de circulaire | | | | |
| Circulaire administrative | | | | |
| ☐ Circulaire informative | | | | |
| | | | | |
| Période de validité | | | | |
| A partir du | | | | |
| ☑ Du 16/08/2017 au 30/09/2017 | | | | |
| Documents à renvoyer | | | | |
| ⊠ Oui | | | | |
| Date limite d'envoi : 30/09/2017 | | | | |
| ☐ Voir dates figurant dans la circulaire | | | | |
| Mot-clé : | | | | |
| Appels à projets – mémoire – crimes de génocide – crimes contre L'humanité- crimes de guerre - | | | | |

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Madame la Vice-présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance ;
- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre de l'Education;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française ;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information:

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

| Signataire | |
|------------|---------------|
| Minister / | M ' E /1/ ' D |

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général Administration :

7 to illimistration

mouvements et faits de résistance

Personnes de contact Sarvice ou Association : Callula de coordination Démocratia ou barbaria

| Service ou Association. Centule de coordination Democratie ou barbarie | | | | | | | |
|--|-----------------|--------------|-----------------------------------|--|--|--|--|
| | Nom et prénom | Téléphone | Email | | | | |
| | Plumet Philippe | 02 690 83 52 | philippe.plumet@cfwb.be | | | | |
| | Sanchez Belen | 02 690 83 53 | <u>belen.sanchezlopez@cfwb.be</u> | | | | |
| | Monin Yves | 02 690 83 54 | <u>yves.monin@cfwb.be</u> | | | | |

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. La transmission de la mémoire des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre est, en ce sens, indispensable. Il est primordial de fournir les outils aux générations nouvelles pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

Face à la négation radicale de la dignité humaine, des hommes et des femmes ont par ailleurs posé des actes d'une très grande humanité et d'une parfaite abnégation. Ceux-ci méritent aussi d'être connus des jeunes générations.

C'est pourquoi le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret¹ s'adressant plus particulièrement aux jeunes générations et organisant le financement des associations et des projets qui visent à transmettre la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ainsi que la mémoire de la résistance à ces crimes.

Dans le cadre de ce décret, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Ces appels à projets seront ouverts du 16 août au 30 septembre 2017.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1^{er} du décret).

Le projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base et être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre pourront être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire www.decretmemoire.cfwb.be ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie à partir du 16 août 2017.

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie
Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui
Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

dob@cfwb.be

02 690 83 52/53/54

¹ Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).

| Je vou | s remercie | de transmettre | cette information | n aux n | membres o | de votre | équipe | pédagogique | susceptibl | es |
|--------|------------|------------------|-------------------|---------|-----------|----------|--------|-------------|------------|----|
| d'être | intéressés | par ces appels à | à projets. | | | | | | | |

Le Secrétaire général,

Frédéric DELCOR